

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1161

Artikel: Des précisions de poids
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Printemps de femmes

Des précisions de poids

RÉFÉRENCE

Printemps de Femmes – Wir sind so frei 1991-1993.

Photographies de Monique Jacot. Genève, 1994, Saint-Gervais Editions, collection La Mémoire de l'œil.

L'ouvrage comporte une introduction de Monique Jacot et de Christiane Brunner. L'écrivaine Gabriel Werffeli donne en post-face des textes courts (des flashes) sur la condition féminine. Traduction d'Ursula Gaillard, postface de Jacques Boesch.

Les photographies seront exposées à Saint-Gervais Photographie, 5, rue du Temple, à Genève, dès le 9 mars.

(ag) Monique Jacot a relevé un vrai défi de photographe: consacrer un livre au mouvement des femmes, lancé le 14 juin 1991 par la grève, confirmé les 3 et 10 mars lors de l'élection au Conseil fédéral, prolongé jusqu'à aujourd'hui. Par la télévision, par la presse photographique, qui ont couvert les événements sous tous les angles et sur tous les plans, nous avons été saturés d'images. Était-il possible, encore, en plus, après coup, de dire quelque chose par la photographie? Tel était le défi, gagné.

L'instantané des reportages faisait vivre et participer. Le livre, avec le recul, fait prendre conscience qu'il s'est passé quelque chose qui fera date: on glisse du vécu à l'histoire. Mais quel sens Monique Jacot lui confère-t-il?

Même si l'élection fédérale a théâtralisé les luttes ordinaires, ce n'est pas la dramaturgie qui prédomine. Certes, le bouclage partiel de la place Fédérale le 10 mars avec des grilles cancelées sur deux niveaux se prêtait à des images de «derrière les barreaux». Mais les sourires l'emportent sur les sifflets à roulettes.

Le mouvement féministe véhicule depuis ses origines anglaises et suffragistes une image caricaturale anguleuse et agressive. Monique Jacot superpose à la caricature une image tranquille: pas seulement le visage souriant d'une jolie fille. Il y en a, mais ce serait trop facile, mais aussi des vendeuses, des ouvrières avec casquettes de la FTMH, des femmes jeunes ou âgées: le peuple des femmes.

Il m'arrive souvent, badaud dans la rue, croisant les passants et les passantes, de me dire, bien que je n'aie pas l'âge du romantisme révolutionnaire, que jamais une secousse politique forte ne sortira de cette foule, comme si elle n'avait pas le physique de l'emploi. Or voilà que ces mêmes visages, ces mêmes corps — pas le profil ou la silhouette gauchiste type — disent quelque chose, une protestation forte. Si l'élection au Conseil fédéral permet de centrer le récit photographique avec de beaux portraits de Christiane Brunner et de Ruth Dreifuss, on est très loin des seules péripéties de la succession de René Felber: il y a, l'image va de soi, toute une profondeur de champ.

Mais la chronologie impose aussi les images du retour à l'ordre des choses. Étonnante photographie de Ruth Dreifuss, entourée d'huissiers et accompagnant une dame à chapeau, Gret Haller, présidente du Conseil national, écoutant une aubade qui leur est offerte par une fanfare, costumée style Empire, à Berne, sur la place du Théâtre vide. Mais Ruth Dreifuss sait sourire sans jamais snober les gens.

Il sera encore long le chemin. Printemps ou avant printemps? En politique il y a plus de quatre saisons. ■

(pi) L'article de la semaine dernière consacré à l'Initiative des Alpes et à l'autorisation de circuler avec des camions de 40 tonnes dans un rayon de 10 kilomètres à partir de terminaux ferroviaires contenait des inexactitudes. Nous nous étions basés sur des cartes publiées par la presse et sur une discussion avec un spécialiste de la question. Mais ces deux sources se sont révélées mal informées. Précisons donc.

● Il est possible actuellement de transporter des wagons CFF chargés sur des remorques spéciales dans un rayon de 10 kilomètres autour de la gare de transbordement. Le poids total du convoi peut dépasser 28 tonnes.

● Il est prévu d'étendre cette dérogation au transport des conteneurs utilisés en trafic combiné. Une liste de 29 terminaux à partir desquels ce transport pourrait s'effectuer a été publiée. Le Département de justice et police travaille en collaboration avec les CFF à l'élaboration de la liste définitive des terminaux auxquels une tolérance de 10 kilomètres pour les transports de 40 tonnes sera réellement accordée. On ne sait pas grand chose pour l'instant des critères de sélection qui seront retenus.

● S'il est vrai que des zones de 10 kilomètres peuvent se chevaucher, celles-ci ne pourront en aucun cas créer des couloirs, car les zones ne seront pas perméables. Le transporteur devra être en possession d'une autorisation délivrée par le canton et mentionnant le lieu de chargement et le destinataire.

● En règle générale, les camions de 40 tonnes peuvent circuler dans un rayon de 10 kilomètres à partir d'un bureau de douane. Des extensions existent à Genève où tout le canton est considéré comme zone frontrière, ainsi que par exemple pour atteindre le port franc de Chavornay depuis Vallorbe, celui de Martigny depuis le tunnel du Grand-St-Bernard. Il est prévu d'adapter la zone frontrière tessinoise pour permettre l'accès à la station de transbordement de Cadenazzo, au sud de Bellinzone, depuis Chiasso; cette dérogation a été convenue dans l'Accord sur le transit. Une négociation avec l'Allemagne a abouti à grouper deux zones frontières de la région bâloise, en échange de l'abandon d'une taxe spéciale introduite par ce pays comme mesure de rétorsion contre la taxe suisse sur les poids lourds.

Même ainsi limitées, les dérogations prévues créent des inégalités entre entreprises: celles situées dans une zone «à tolérance», que ce soit près de la frontière ou à moins de 10 kilomètres d'un centre de transbordement, pourront se faire livrer des conteneurs dont le poids, ajouté à celui du camion le transportant, pourra atteindre 40 tonnes. Une autre entreprise moins bien située devra supporter le coût d'un transbordement supplémentaire et de deux transports. ■